

**MARDI 14 JANVIER : LE CESE A PRESENTE SON ETUDE  
« INTERNET : POUR UNE GOUVERNANCE OUVERTE ET EQUITABLE »**

---

*En à peine plus de 20 ans, l'internet est devenu un véritable « eco-système » des sociétés contemporaines. Outil privilégié de la mondialisation, sa gouvernance représente un vaste défi pour les États, le secteur privé et les sociétés civiles.*

*Avec cette étude, le CESE a pour ambition d'apporter un éclairage sur les enjeux présents et à venir de la gouvernance internationale de l'internet. Préparée par la section des Affaires européennes et internationale du Conseil économique, social et environnemental présidée par Yves Veyrier (Groupe CGT-FO) et rapportée par Nathalie Chiche (Personnalité Associée), elle a été présentée le 14 janvier 2014.*

**Internet : une architecture originale, un espace multi-acteurs**

Les années 1990 et 2000 ont consacré l'évolution de l'internet d'un outil professionnel vers un média de masse accessible à tous et interactif.

**L'originalité de l'architecture** de l'internet tient à **l'étanchéité** des différentes couches du réseau. Le double protocole TCP/IP assure en **effet une séparation** entre les **fonctions de transports** et les **fonctions de traitement des informations**. Il transporte les informations et les applications sans les modifier; en cela, l'internet est **neutre**.

Le fonctionnement technique de l'internet n'en demeure pas moins complexe car il fait intervenir des acteurs aux intérêts divergents :

- **Les acteurs économiques**: leur puissance et leur contribution à la croissance économique n'ont cessé d'augmenter. Les opérateurs télécoms, les fournisseurs d'accès à l'internet (FAI) et les fournisseurs de contenus (applications, programmes, logiciels et services) génèrent des revenus considérables. Parmi eux, les GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon) sont de véritables passages obligés et n'hésitent pas à établir leurs propres règles en matière de contrôle ou à déjouer les législations fiscales.

- **Les Etats**: dans un cyberspace qui s'affranchit des frontières géographiques, les notions traditionnelles de territoire et de souveraineté nationale sont peu opérantes. Le pouvoir de contrainte des Etats, leur capacité à définir et à assurer l'ordre public sont fragilisés ou, à tout le moins, d'un exercice considérablement plus compliqué.

- **Les citoyens et la société civile**: si l'infrastructure du web est de plus en plus marquée par le poids des grands acteurs privés et des pouvoirs publics, sa gouvernance pratique, son animation quotidienne, la gestion de ses très nombreuses applications, les arbitrages entre ses différents contributeurs restent dans une large mesure le fait des internautes et des usages qu'ils ont imposés.

Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) a consacré le principe d'une gouvernance multi-acteurs de l'internet, définie comme « **L'élaboration et l'application par les Etats, le secteur privé et la société civile, chacun selon son rôle, de principes, normes, règles, procédures de décisions et programmes communs propres à modeler l'évolution et l'utilisation de l'internet** ». Mais la reconnaissance du rôle des citoyens et de la société civile demeure encore fragile.

### **Les défis et perspectives d'une gouvernance internationale d'Internet**

Les potentialités techniques toujours plus grandes offertes par l'internet démultiplient les objets de controverse : **préservation des libertés ; neutralité du Net ; protection des données personnelles ; cybercriminalité ; circulation des produits culturels ; diversité culturelle et linguistique ; impact environnemental etc.** seront au cœur des débats des années à venir, que ce soit aux niveaux national, régional ou international. En outre, l'internet connaît et connaîtra encore de profondes évolutions sans que l'on puisse percevoir tous les contours et les conséquences à venir.

Dans cette perpétuelle transformation, l'internet s'est mué en un véritable espace social et politique caractérisé par la diversité des systèmes de valeurs, des régimes politiques, des références religieuses, des représentations culturelles et sociales où s'entremêlent et se concurrencent les intérêts des différents acteurs. Les conditions de leur coexistence deviennent une question très prégnante qui plaide pour un approfondissement de la réflexion et de la concertation sur les meilleurs moyens de traiter, au niveau international, de la régulation de l'internet.

### **Un cadre de gouvernance à construire...**

L'étude du CESE souligne dans sa réflexion **l'importance de la reconnaissance d'internet comme « bien commun »**. L'accessibilité de chacun au réseau est une question majeure alors que l'Internet constitue, en effet, un nouveau domaine d'exercice des droits fondamentaux et de partage des connaissances.

*« En devenant une ressource mondiale qui renferme tout à la fois sa propre dynamique d'expansion et ses fragilités, l'internet comme les océans, l'espace, l'eau, la biodiversité, appelle l'élaboration de mesures de protection dans le cadre d'une coopération internationale qui, il faut bien en convenir, peine à émerger »,* explique Nathalie Chiche. **La coopération internationale est à géométrie variable** insiste l'étude. Le chantier est ample et les enjeux pour toutes les parties prenantes sont à la hauteur de sa complexité.

Pour ce qui concerne les Etats, leurs divergences d'approche sur la gouvernance de l'Internet ont été de nouveau mises en lumière lors de la Conférence mondiale de Dubaï en 2012 : les Etats-Unis étant opposés à un contrôle accru par les Etats dans la gouvernance au plan mondial, alors que les pays émergents sont au contraire attachés au pouvoir de l'Etat dans ce domaine. **Quant à la position de l'Union européenne favorable à une gouvernance « multi-acteurs », son action manque de visibilité et pâtit d'un manque de stratégie politique,** regrette le CESE.

L'étude insiste par ailleurs sur l'importance de **la prise en compte à sa juste valeur de la société civile, dans les enjeux de gouvernance d'Internet**. Car avec une communauté de plus de deux milliards d'individus qui contribue à façonner l'internet et au-delà à dessiner de nouvelles formes

d'organisation de la société, la question de la société civile érigée en partenaire responsable ne peut être éludée, sauf à accentuer les frustrations, en particulier dans les pays émergents ou les pays les moins avancés.

**Aller vers une gouvernance plus ouverte et plus juste impose donc d'explorer toutes les solutions innovantes en matière d'architecture du réseau et d'applications logicielles et de modes de coopération internationale, souligne le CESE.** Sur le premier volet, des alternatives sont déjà disponibles pour : créer des systèmes de noms de domaines libérés de la tutelle de l'ICANN ; échapper aux contraintes exercées par ou pesant sur les fournisseurs d'accès Internet ; contourner le formatage de l'accès à la connaissance par Google (qui représente en France 90% des requêtes) etc. Sur le second volet, la rapporteure de l'étude, Nathalie Chiche, met en avant le concept d'un « *espace partagé commun* » favorable à l'émergence d'espaces de dialogue hors des cadres traditionnels de la négociation intergouvernementale. Dans le même esprit, le CESE plaide pour une coopération multilatérale renouvelée et renforcée entre les organisations internationales (UIT, OMC, OMPI, UNESCO etc.) qui ont à connaître et à traiter de l'organisation et du développement de l'Internet.

**Contacts presse**

**Kaéna HALOUA**

01.44.69.54.14

07.77.26.24.59

[kaena.haloua@clai2.com](mailto:kaena.haloua@clai2.com)

**Victor BOURY**

01.80.50.53.14

06.61.34.22.22

[victor.boury@clai2.com](mailto:victor.boury@clai2.com)